



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

4 octobre 2022

Relevé de décisions

Étaient Présents : MM. BERAL (représentant également M. SENEZ), MULLER, LE BOUILLE, BELLON, DEVOS (représentant également M. GOBILLOT), JEHANNO (représentant également M. MERLIOT), LEMASSON, RUIZ, SALMON (représentant également M. KROEMER), BORG, RAIMBAULT, SY

Étaient Excusés : MM. SENEZ (représenté par M. BERAL), KROEMER (représenté par M. SALMON), GOBILLOT (représenté par M. DEVOS), MERLIOT (représenté par M. JEHANNO),

La réunion s'est tenue en présentiel et en visioconférence.

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

16 membres sur 17 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 14 septembre 2022

Les membres du Comité Directeur approuvent le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 14 septembre 2022.

2. Leaders Cup

Le Président indique que la LNB a reçu deux candidatures pour l'organisation de la Leaders Cup 2023 : le Vendéespace (Mouilleron-le-Captif) et le club de Saint-Chamond Basket Vallée du Gier.

Après discussion et tenant compte des aspects logistiques, hôteliers, infrastructures et du bassin de potentiels spectateurs de chaque région, le Comité Directeur décide à l'unanimité d'attribuer l'organisation de la Leaders Cup 2023 au club de Saint-Chamond Basket Vallée du Gier

Le Président indique que le club de Saint-Chamond Basket Vallée du Gier souhaiterait également organiser l'édition 2024 de la Leaders Cup. Après discussion, les membres du Comité Directeur décident à l'unanimité de discuter avec le club de Saint-Chamond Basket Vallée du Gier de la possibilité de leur confier l'organisation de la Leaders Cup 2024 sous réserve de déterminer un taux de remplissage satisfaisant à atteindre au cours de l'édition 2023. Ces critères seront déterminés lors d'un prochain Comité Directeur.

3. Nomination de deux nouveaux membres au sein de la Commission Juridique de Discipline et des Règlements

Il est proposé au Comité Directeur la nomination de deux nouveau membres de la Commission Juridique de Discipline et des Règlements de la LNB :

- Charlotte CALLET – Avocate spécialisée en droit du sport (Cabinet VESPERA AVOCATS)
- Mickael CONTRERAS (lorsqu'il aura quitté ses fonctions salariées au sein de la LNB)

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité ces nominations.

4. DNCCGCP

4.1 Nomination d'un nouveau membre au sein de la Commission Contrôle de Gestion

Il est proposé au Comité Directeur la nomination de Rodolphe CADIO au sein de la Commission Contrôle de Gestion de la LNB.

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité cette nomination.

4.2 Présentation spécifique

Il est proposé au Comité Directeur que, à l'instar de ce qui se pratique à la LFP ou à la LNR, les comptes détaillés des clubs soient publiés en annexe du rapport DNCCGCP.

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité cette proposition.

5. Financier

5.1 Approbation des comptes de l'exercice 2020/2021

Le président présente aux membres du Comité Directeur les comptes de l'exercice 2021/2022 arrêtés au 30 juin 2022. Ceux-ci font apparaître un résultat négatif. La plaquette des comptes ainsi que les différents supports sont annexés au présent relevé de décision.

Le Commissaire aux Comptes indique qu'il n'a pas de remarque particulière à formuler concernant ceux-ci.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'arrêter ces comptes et de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale LNB prévue le jeudi 20 octobre 2022.

5.2 Proposition de Budget pour l'exercice 2022/2023

Le Président présente le budget prévisionnel de l'exercice 2022/2023. Celui-ci fait apparaître un résultat légèrement positif.

Après discussion, le Comité Directeur valide à l'unanimité le budget proposé pour l'exercice 2022/2023 .

Celui-ci sera soumis pour validation à l'Assemblée Générale de la Ligue Nationale de Basket le 20 octobre 2022.

6. Ordre du jour

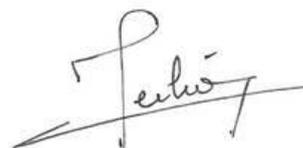
Conformément à l'article 7 des statuts, le Président propose au Comité Directeur d'arrêter l'ordre du jour suivant pour l'Assemblée Générale LNB du 20 octobre 2022 :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT DE LA LNB
2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFBB
3. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES DES 31 MAI ET 27 JUIN 2022
4. PRESENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES
5. ELECTION D'UN REPRESENTANT DES CLUBS DE PRO B AU COMITE DIRECTEUR
6. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021/2022
7. APPROBATION DU BILAN FINANCIER POUR L'EXERCICE 2021/2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT
8. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2022/2023
9. VOTES DES AUTRES RESOLUTIONS LIEES AUX COMPTES
10. QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité cet ordre du jour. Les convocations seront enfin envoyées le mercredi 5 octobre 2022 afin de respecter le délai statutaire de 15 jours.



Le Président
M. Alain BERAL



Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT